

Un décrochage scolaire régional très localisé



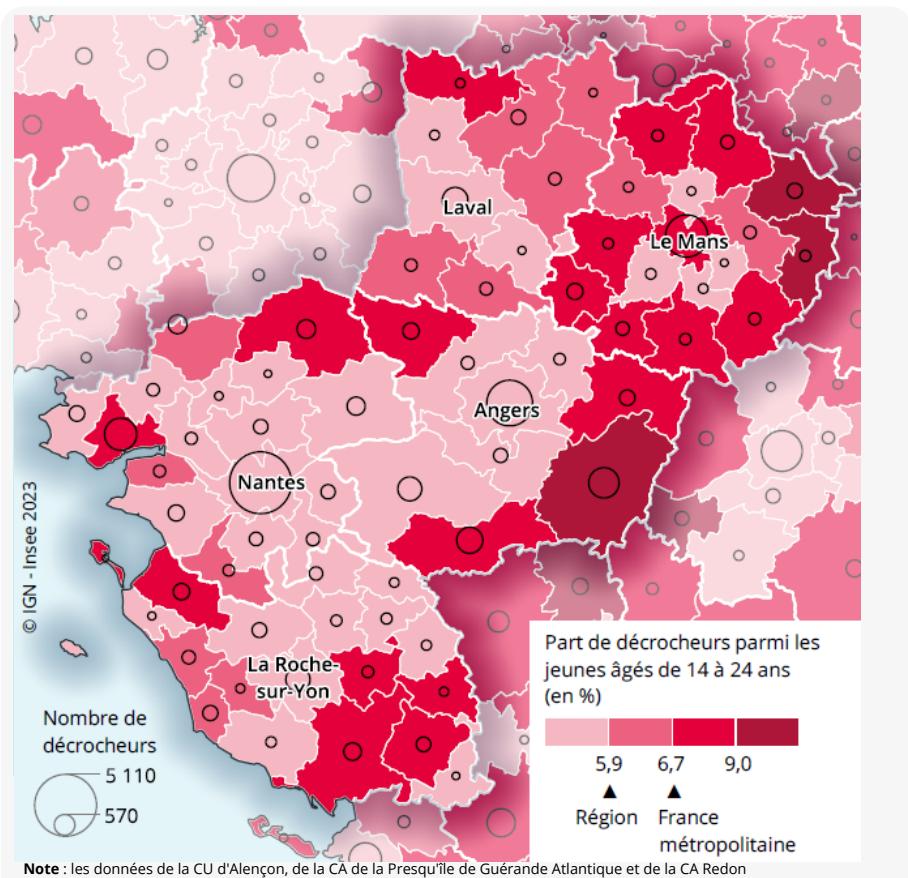
Le décrochage scolaire est un processus qui conduit des jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu un diplôme national ou un titre professionnel. L'absence de diplôme constitue un frein à l'insertion professionnelle des jeunes et peut les conduire vers des emplois précaires, mettant en péril leur avenir professionnel et leur intégration dans la société. Dès lors, la lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu majeur, aussi bien du point de vue humain que social et économique. Le décrochage résulte d'une multiplicité de facteurs, internes comme externes à l'environnement scolaire. Il peut se produire pour des raisons variées : lacunes scolaires, rejet de l'institution ou encore, pour des jeunes en âge de travailler, l'envie d'avoir une activité professionnelle et de gagner sa vie.

Les politiques publiques d'éducation et de formation visent à lutter contre ce phénomène. En particulier, l'académie de Nantes s'est dotée d'un plan d'actions en faveur de la persévération scolaire. La Région des Pays de la Loire, quant à elle, a déployé le plan Nouvelle chance et place la lutte contre le décrochage scolaire au cœur de son action prioritaire en faveur de la jeunesse. En France, la loi pour une école de la confiance, votée en 2019, rend la formation obligatoire pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation.

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 113 • Mars 2023

Dans les Pays de la Loire, 29 000 jeunes âgés de 14 à 24 ans sont en décrochage scolaire en 2019, soit 5,9 % de cette tranche d'âge, moins qu'au niveau national. Le décrochage est plus présent dans certaines intercommunalités, notamment à l'est de la région. Le décrochage concerne 5 260 jeunes âgés de moins de 18 ans, dont 1 500 ont 14 ou 15 ans. L'environnement familial est un des facteurs de risque de décrochage scolaire. Les risques sont plus élevés dans la Sarthe et le Maine-et-Loire et moindres dans les périphéries des grandes agglomérations. Le décrochage est un frein important à l'insertion professionnelle et se traduit par davantage de chômage.

► 1. Part et nombre de décrocheurs de 14 à 24 ans dans les intercommunalités des Pays de la Loire en 2019



En partenariat avec :

Moins de décrochage dans la région

Dans les Pays de la Loire, 5,9 % des jeunes âgés de 14 à 24 ans sont **décrocheurs**, contre 6,7 % en France métropolitaine. En 2011, le décrochage des 18-24 ans était déjà moins fréquent dans la région ► [pour en savoir plus](#). Les Pays de la Loire se situent au 3^e rang derrière la Bretagne et l'Île-de-France tandis que les Hauts-de-France sont la région la plus concernée en métropole (9,4 %). Les jeunes de 18 à 24 ans, poursuivant leurs études, sont plus nombreux sur les territoires dotés de pôles universitaires : ils font baisser mécaniquement le taux de décrochage. Notamment, dans les Pays de la Loire, à 18 ans, 16 % des jeunes quittent le rural pour l'urbain.

La part de décrocheurs diminue de 0,8 point dans la région entre 2009 et 2019, alors qu'elle reste stable sur cette période en France métropolitaine. L'impact de la crise sanitaire et des différents confinements reste à mesurer et pourrait inverser cette tendance.

Des niveaux de décrochage très différents selon les territoires

L'intensité du décrochage est variable selon les territoires : la part de décrocheurs se situe en dessous de la moyenne régionale à l'ouest de la région ; en revanche elle est supérieure à la moyenne nationale à l'est et aux périphéries nord et sud ► [figure 1](#). Dans la Sarthe, la part de décrocheurs dépasse la moyenne nationale dans 10 des 16 intercommunalités. Les communautés de communes (CC) rurales du Pays de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille dépassent 9 % de décrocheurs en 2019, soit 470 jeunes.

Dans le Maine-et-Loire, dans la communauté d'agglomération (CA) de Saumur Val de Loire, 10,5 % des jeunes de 14 à 24 ans sont décrocheurs, soit 1 200 jeunes. En Loire-Atlantique, la CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire compte 8,7 % de décrocheurs, soit 1 400 jeunes. Le décrochage est plus marqué également dans les intercommunalités de Châteaubriant-Derval et de Redon. Enfin, quelques intercommunalités du Sud-Vendée et de l'est du Maine-et-Loire dépassent la moyenne nationale.

Les jeunes majeurs et les garçons plus concernés par le décrochage

Si huit décrocheurs sur dix sont majeurs, le phénomène touche aussi des mineurs. En 2019, 3 % des jeunes de moins de 18 ans ne sont plus scolarisés et n'ont pas de diplôme. Les décrocheurs précoce^s âgés de 14 ou 15 ans représentent

1 500 individus (1,5 % des jeunes de cet âge). Les décrocheurs de 16 ou 17 ans sont quant à eux 3 770 (3,8 %). Entre 18 et 24 ans, 8 % des jeunes sont sortis du système scolaire sans diplôme, alors que le décrochage a pu se produire avant l'âge de 18 ans.

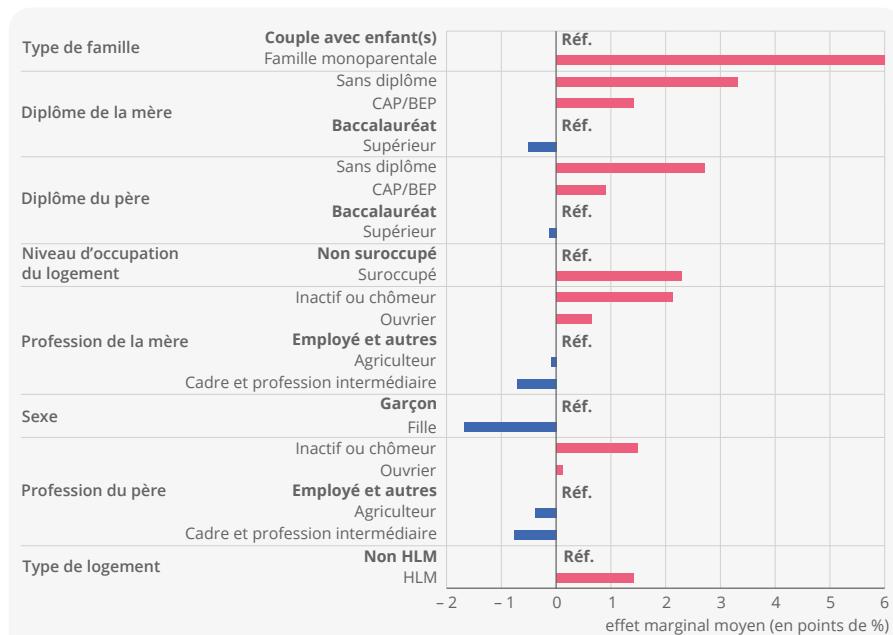
En 2019 comme en 2010, les garçons sont plus touchés que les filles : 6,9 % contre 4,8 %. Toutefois, le décrochage semble davantage compromettre la vie active des filles. En effet, les décrocheuses investissent moins le monde du travail que les décrocheurs : 34 % des décrocheuses ne sont ni en emploi ni au chômage contre 22 % des garçons. En comparaison, les diplômées du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'études professionnelles (CAP-BEP) sont inactives dans 8 % des cas. La maternité avant l'âge de 20 ans peut être une des causes de décrochage scolaire. Dans la région, la Sarthe est le département où la part de mères de moins de 20 ans est la plus élevée.

Les décrocheuses sont aussi davantage confrontées au chômage : leur **taux de chômage** est de 59 %, supérieur de 8 points à celui des garçons. En Maine-et-Loire et dans la Sarthe, où le chômage des jeunes est plus élevé, les décrocheurs sont particulièrement touchés. *A contrario*, ceux habitant en Mayenne et en Vendée sont un peu moins souvent au chômage que la moyenne régionale.

Monoparentalité et absence de diplôme des parents : facteurs déterminants

L'environnement familial d'un élève semble agir, au moins partiellement, sur sa probabilité de décrocher. Parmi les jeunes vivant encore chez leurs parents, la composition familiale est le facteur influant le plus sur le risque de décrochage. Ainsi, la probabilité de décrocher pour un jeune vivant en famille monoparentale est supérieure de 6 points par rapport à celle d'un jeune qui vit avec deux parents, à autres caractéristiques identiques ► [figure 2](#). Le niveau de diplôme des parents est le deuxième facteur le plus influent, surtout celui de la mère. Avoir une mère sans diplôme augmente de 3 points la probabilité de décrocher par rapport à une mère titulaire du baccalauréat. Le risque de décrochage reste aussi plus élevé si la mère ou le père est titulaire d'un diplôme de niveau CAP-BEP. Si les parents sont sans emploi, la probabilité du jeune de décrocher est plus forte, comparée à celle d'un jeune dont les parents ont un emploi. À nouveau, cette situation s'accentue s'il s'agit de la mère. Par ailleurs, un jeune vivant dans un logement suroccupé a une probabilité de décrocher supérieure de 2 points aux autres. À l'inverse, un enfant de parents cadres ou professions intermédiaires a un risque plus faible de décrochage. Enfin, être une fille diminue le risque de décrochage scolaire (- 2 points). Vivre en **famille nombreuse** semble en revanche ne pas avoir d'effet sur la probabilité de décrocher.

► 2. Différence de probabilité de décrochage par rapport à une situation de référence



Réf. = modalité de référence.

Note : sont « sans emploi » les inactifs et les chômeurs. La profession « Employé et autres » inclut les employés, artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Lecture : en moyenne et toutes les autres caractéristiques étant égales, un jeune vivant dans une famille monoparentale a une probabilité d'être décrocheur supérieure de 6 points par rapport à l'individu de référence, vivant dans une famille avec deux parents (Couple avec enfant(s)).

Champ : jeunes de 14 à 19 ans vivant chez leurs parents.

Source : Insee, RP 2019, exploitation complémentaire.

Les risques de décrochage peuvent se compenser : si un parent isolé a un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat, la probabilité pour l'enfant de décrocher diminue. À l'opposé, ils peuvent se cumuler : un parent sans diplôme a une plus forte probabilité d'être sans emploi. La probabilité de décrocher s'accentue dans les classes sociales aux revenus faibles. De fait, le manque de ressources et de moyens pour accompagner un élève dans sa scolarité peut affecter sa réussite.

Cinq profils de territoires face au risque de décrochage

Les déterminants familiaux du décrochage, précédemment identifiés, permettent d'estimer le niveau de risque de décrochage dans un territoire. Les intercommunalités peuvent alors être regroupées selon cinq profils de territoires à risque

► **figure 3.** Dans les intercommunalités les plus peuplées de la région, le profil des villes principales est analysé en dehors de leur intercommunalité.

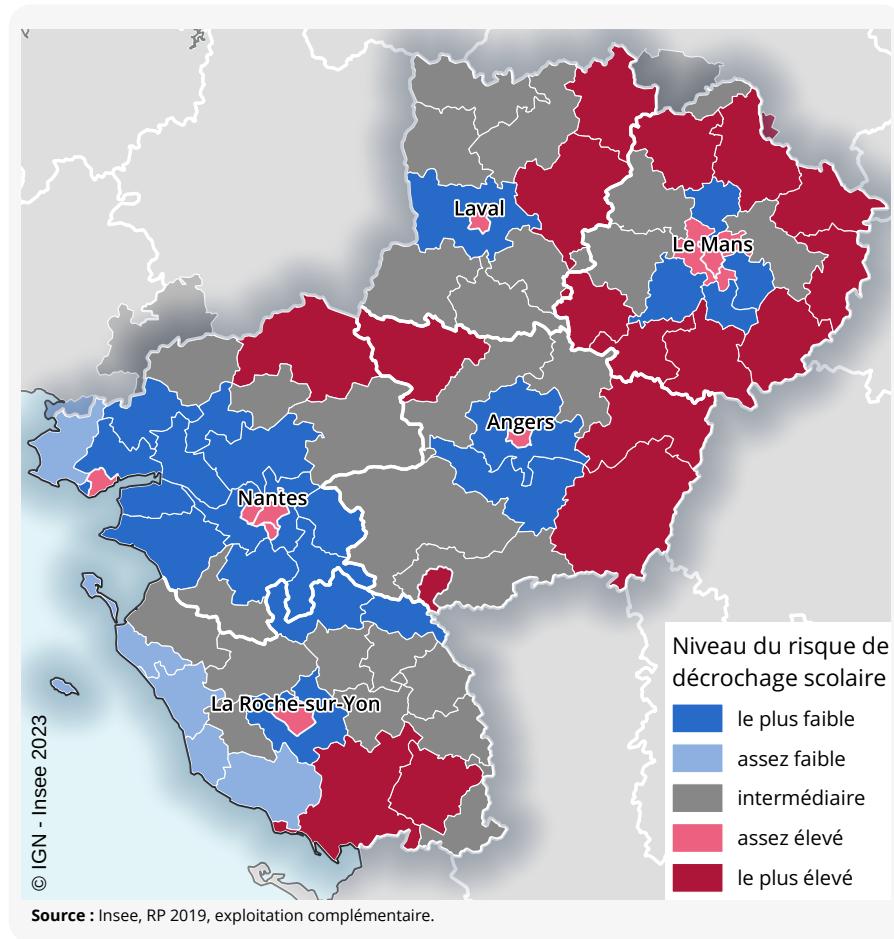
La tranche d'âge des 14 à 24 ans est celle de la prise d'autonomie des jeunes. Si 86 % des 14-19 ans vivent chez leurs parents, ils ne sont plus que 39 % parmi les 20-24 ans. Par ailleurs, les jeunes décrocheurs quittent plus tôt le domicile parental : seulement 77 % des 14-19 ans vivent encore chez leurs parents. Ainsi les jeunes décrocheurs ne vivent plus forcément sur le lieu de leur décrochage.

17 territoires au risque le plus élevé

Le risque de décrochage est considéré « le plus élevé » dans plusieurs intercommunalités à l'est des Pays de la Loire. Ce groupe se concentre dans la Sarthe, même si les cinq départements de la région comptent au moins une intercommunalité avec un risque « le plus élevé ». En moyenne, 8,5 % des jeunes ne sont ni scolarisés, ni diplômés dans ces territoires. Toutes les intercommunalités avec une part supérieure à 9 % de décrocheurs sont dans ce groupe, mais pas seulement. Par exemple, les CC des Coëvrons et du Mont des Avaloirs en font partie : leur part de décrocheurs se situe autour de 6 % et leur taux de pauvreté est élevé. Cholet est la seule ville-centre appartenant à ce groupe.

Dans ces territoires, 16 % des mères et 14 % des pères n'ont pas de diplôme, contre respectivement 11 % et 10 % en moyenne régionale. Le **revenu déclaré** médian des ménages fiscaux est plus faible qu'ailleurs : 19 720 euros annuels par **unité de consommation** (UC) contre 21 850 en moyenne. Ce groupe représente 77 000 familles.

► 3. Typologie des territoires face au risque de décrochage des jeunes



Huit grandes villes concentrent à la fois des familles à risque et d'autres très favorisées

Le risque de décrochage paraît « assez élevé » dans les communes de Nantes, Saint-Herblain, Rezé, Angers, Saint-Nazaire, la Roche-sur-Yon, Laval ainsi que Le Mans et sa communauté urbaine. Ces territoires urbains très peuplés sont marqués par de fortes inégalités. En moyenne, 5,8 % des 14-24 ans sont décrocheurs, soit environ 10 000 jeunes. Le revenu médian déclaré dans ces territoires est un peu plus élevé mais les écarts de revenus sont très importants : 10 % des ménages fiscaux ont un revenu annuel inférieur ou égal à 5 250 euros alors qu'à l'inverse, les 10 % des ménages les plus riches se situent au-dessus de 42 650 euros. Les situations sociales de ces familles sont très hétérogènes, avec des parts importantes de parents diplômés du supérieur mais aussi de parents sans diplôme. Enfin, les familles monoparentales sont surreprésentées (33 % contre 21 % en moyenne dans la région). Ce groupe réunit 119 000 familles.

De nombreux territoires avec un risque intermédiaire

Le risque de décrochage dit « intermédiaire » porte sur 27 intercommunalités regroupant

121 000 familles. Ces territoires comptent en moyenne 5,8 % de décrocheurs, mais certains, en Vendée, se situent entre 7 et 8 %. Les familles de ce groupe ont des conditions de vie plutôt favorables en apparence, avec moins de familles monoparentales (15 % contre 21 % dans la région), peu de logement social (7 % contre 15 %) et moins de chômage. Le revenu médian y est toutefois inférieur à celui de la région (20 340 euros annuel par UC contre 21 440 euros) et les parts d'agriculteurs et d'ouvriers sont élevées. Ces territoires concentrent une part importante de communes rurales non périurbaines : une grande partie de ces familles vit ainsi en milieu rural autonome.

Sept territoires littoraux présentent des risques modérés

Sur le littoral, six intercommunalités et une commune (l'Île-d'Yeu) concentrent un faible nombre de familles (27 000) et présentent un risque de décrochage « assez faible ». En moyenne, ce groupe compte 5,5 % de décrocheurs. Il dessine néanmoins quelques contrastes : la part de décrocheurs est supérieure à la moyenne nationale sauf pour la CA de la presqu'île de Guérande Atlantique (4,6 %) et l'Île-d'Yeu (4,3 %). Le revenu des habitants est élevé, atteignant 22 650 euros. La population de

ces territoires est plutôt aisée et âgée, mais la part de familles monoparentales et celle des mères au chômage sont aussi plus élevées qu'ailleurs.

Un tiers des familles vit dans des territoires avec un risque de décrochage faible

Un dernier profil rassemble les grandes agglomérations (sans leur(s) ville(s) principale(s)) et les intercommunalités voisines. Il présente le risque de décrochage « le plus faible » de la région. En moyenne, ces territoires comptent 4,7 % de décrocheurs. La CC du Bocage Mayennais fait exception avec une part de décrocheurs supérieure à la moyenne nationale. Dans ce groupe, plusieurs indicateurs sont favorables : le revenu des habitants est le plus élevé des 5 groupes (22 970 euros) ; ces territoires concentrent davantage de parents diplômés du supérieur et davantage de cadres. Ils rassemblent un tiers des familles de la région (181 000 familles). ●

Cyril Hervy, Ophélie Kaiser (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources et méthodes

Les données proviennent des **recensements de la population** 2009 et 2019 et du fichier localisé social et fiscal 2019.

Afin de mesurer l'influence des caractéristiques individuelles des jeunes et de leur famille sur la probabilité de décrocher, une **régression logistique** est mise en œuvre. Les variables retenues sont le sexe du jeune, la taille de la famille, le diplôme et la profession de son père et de sa mère, le type de famille (monoparentale ou non), la suroccupation du logement, le type de logement (HLM ou non). Une analyse en composantes principales, suivie d'une classification ascendante hiérarchique, ont permis de construire une **typologie des territoires**, selon le risque de décrochage scolaire des jeunes. Les territoires analysés sont la commune de l'Île-d'Yeu et les 71 intercommunalités de la région desquelles sont extraites 9 communes de plus de 5 000 familles afin de les considérer comme des territoires d'intérêt à part entière. Les intercommunalités sont définies en fonction du profil des familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans. Les variables retenues sont le type de famille (monoparentale ou pas), le diplôme du père et de la mère (sans diplôme ou pas), leur situation d'emploi (chômage ou pas), le type de logement (HLM ou pas), la médiane des revenus par unité de consommation du territoire et le taux d'emploi en contrat à durée indéterminée des salariés.

► Encadré – Santé mentale des jeunes et décrochage scolaire

Les facteurs de risque du décrochage scolaire sont multiples (sexe, milieu social, etc.). La santé mentale des jeunes fait partie des paramètres pouvant peser sur le processus de décrochage scolaire des adolescents. Dans les Pays de la Loire, au cours de l'année 2017, 13,3 % des adolescents ligériens de 17 ans présentent un syndrome dépressif modéré et 3,5 % un syndrome sévère. La prévalence des syndromes dépressifs chez les jeunes de 17 ans est inférieure à la prévalence nationale dans l'ensemble des départements ligériens. Par ailleurs, dans les Pays de la Loire, comme au niveau national, les jeunes filles de 17 ans ont plus fréquemment un syndrome dépressif que les garçons (21,7 % contre 12,3 %).

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a probablement eu un impact sur la santé mentale des jeunes. Certains indicateurs se sont dégradés ces dernières années, comme le révèle le rapport de l'observatoire régional de la santé des Pays de la Loire. Par exemple, le nombre de jeunes de 13 à 18 ans traités par psychotropes augmente de 23 % entre octobre 2020 et juin 2021, comparé à la même période un an auparavant. L'augmentation du nombre de personnes traitées est plus marquée pour les filles que pour les garçons (30 % contre 13 %).

Mesurer la délivrance de traitements psychotropes liée à la prise en charge de pathologies psychiatriques diagnostiquées, ou encore la surconsommation de substances psychoactives, renseigne indirectement sur la santé mentale des jeunes. La consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes est moins marquée dans les Pays de la Loire qu'au niveau national avec 129 % de jeunes traités par psychotropes en 2019 dans la région contre 138 % au niveau national. Dans les Pays de la Loire, la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes est plus marquée dans les zones urbaines, notamment dans les intercommunalités de la Roche-sur-Yon Agglomération, Laval Agglomération ou encore Le Mans Métropole où elle dépasse les 150 %. Néanmoins, les traitements psychotropes étant délivrés sur prescription médicale, il est probable que les écarts observés de niveau de consommation unitaire entre territoires soient en partie liés à une densité hétérogène d'offre de soins. D'autres facteurs environnementaux, culturels et socio-démographiques, peuvent aussi influer sur le recours aux soins.

Sur le versant des addictions, la consommation régulière d'alcool, de tabac ou de cannabis par les jeunes de 17 ans est plus marquée dans les Pays de la Loire qu'au niveau national, comme le révèle l'enquête sur la santé et les consommations réalisée par l'observatoire français des drogues et des tendances addictives. La région est même en tête de classement pour la consommation régulière d'alcool avec 22 % des adolescents de 17 ans concernés en 2017 contre 16,4 % en France métropolitaine. D'un point de vue territorial, la consommation de produits psychoactifs (alcool, tabac, cannabis) est plus importante dans les communes rurales et dans les petites agglomérations de moins de 20 000 habitants.

Encadré réalisé en collaboration avec l'agence régionale de santé des Pays de la Loire.

► Définitions

Les **décrocheurs** sont les jeunes âgés de 14 à 24 ans sans diplôme (ou titulaire du diplôme national du brevet) et non inscrits dans un établissement d'enseignement, d'après les déclarations au recensement de la population. En dépit d'une scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, une part marginale de jeunes quitte l'école avant cet âge.

Le **taux de chômage** est celui au sens du recensement de la population. Il correspond aux personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeuses ou celles qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Une **famille nombreuse** est constituée d'un couple ou d'un adulte avec trois enfants ou plus vivant ensemble. Les familles comprennent au moins un enfant de moins de 25 ans.

Le **revenu déclaré** (ou revenu fiscal) du ménage est constitué des revenus d'activité salariée ou non salariée, des indemnités de chômage, de maladie, des pensions d'invalidité ou de retraite ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine.

Le revenu par **unité de consommation** (UC) est calculé en rapportant le revenu du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent, selon l'[échelle d'équivalence de l'organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#).

► Pour en savoir plus

- **Brisot A. et al.**, « ESCAPAD, 20 ans d'observation des usages à l'adolescence », observatoire français des drogues et des tendances addictives, mars 2022.
- **Buyck JF. et al.**, « La santé mentale des adolescents des Pays de la Loire au regard de l'épidémie de Covid-19 », observatoire régional de la santé des Pays de la Loire, janvier 2022.
- **Kaiser O.**, « Jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation : moins présents dans la région », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 98, décembre 2021.
- **Bernard PY. et Michaut C.**, « Pourquoi les filles décrochent-elles ? », *Éducation & Formations* n° 96, mars 2018.
- **Fouchard C. et al.**, « Le décrochage dans les Pays de la Loire : facteurs de risque et territoires vulnérables », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 4, novembre 2014.

